

COMMUNIQUE

Mesdames, Messieurs,

Dans le communiqué du 2 Novembre, nous vous informions que les activités fédérales étaient annulées jusqu'au 30 Janvier 2021.

Malheureusement les conditions sanitaires n'étant toujours pas favorables, nous vous informons que l'annulation de l'ensemble des activités prévues au calendrier fédéral est prolongée jusqu'au 31 Mars 2021.

Bien entendu, nous pourrions être amenés à revoir cette décision si les conditions sanitaires s'améliorait et si les mesures gouvernementales le permettaient.

Nous vous rappelons que la pratique en intérieur est interdite pour tout public (adultes et enfants) à l'exception des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, sport sur ordonnance...). Nous vous conseillons de consulter le lien du ministère : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-16-janvier>

Toutefois la pratique en extérieur est autorisée avec un maximum de 6 personnes (encadrement compris) dans l'espace public mais sans limitation du nombre de personnes dans les ERP d'activités de plein air. Dans les deux cas, vous devez absolument vous assurer que cette pratique est possible en consultant le site de votre préfecture, au cas où le Préfet de votre département aurait pris des mesures complémentaires, et votre municipalité. Pour l'aikido, vous pouvez vous rapprocher du président de votre CID, délégation ou ligue.

Par ailleurs, le ministère a édité un tableau des mesures d'aides économiques d'urgence sur lequel apparaissent les personnes à contacter en fonction de vos besoins et de vos demandes - Vous trouverez le lien ci-dessous :

<https://sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/plan-de-relance-nouvelles-mesures-de-soutien-pour-le-sport>

Les tableaux concernant notamment les « Associations » et les « Publics » peuvent vous intéresser.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Cordialement.

Michel GILLET
Président Fédéral

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

